







COMMUNE DE GREZ-DOICEAU

WATERKEYN & EDRICH, notaires
associés
Chaussée de Bruxelles 109 201
1410 Waterloo
**Par email : gn@notaire-
olivierwaterkeyn.be**

Grez-Doiceau, le 11/12/2023

V/Réf. : 00-02-9071/001-GN
N/Réf. : NOT/2023/0406/PF - 140661/PF

Annexe : 1

Votre correspondante :  Patricia Flémal, Service Urbanisme
 010/84.83.43 –  urbanisme@grez-doiceau.be
 010/84.83.19
Ouvert tous les jours de 09h à 12h (excepté le jeudi)

Concerne : Demande de renseignements urbanistiques - Art. D.IV.97, D.IV.99, D.IV.105 et R.IV.105-1 du CoDT – Avenue des Chardonnerets 20 à 1390 Grez-Doiceau

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 29/11/2023 relative au bien dont les références sont reprises sous rubrique, nous vous adressons sous ce pli, pour suite utile, les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial. Nous attirons spécialement votre attention sur le fait que lesdits renseignements sont établis selon les éléments actuellement en notre possession et n'engagent en rien notre responsabilité.

Par ailleurs, en application du règlement communal sur les redevances pour la délivrance de renseignements administratifs, nous vous remercions de bien vouloir verser la somme de **60 €** sur le compte **IBAN : BE88 0910 0014 6741 – BIC : GKCCBEBB** de l'Administration communale de Grez-Doiceau en reprenant, en communication, les références de la présente à savoir : NOT/2023/0406/PF.

Nous profitons de la présente pour vous rappeler l'obligation qui incombe au vendeur de céder tous les plans relatifs à l'habitation.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE

INFORMATIONS NOTARIALES
Formulaire

Bien sis avenue des Chardonnerets 20 à 1390 Grez-Doiceau cadastré 1e division, section D n° 53C et appartenant au propriétaire suivant : Henri DEMARET.

<p>Bien sis en zone d'habitat au Plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par A.R. du 28/03/1979, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ; Bien sis dans l'aire résidentielle (entre 5 et 11 logements/ha) au Schéma de développement communal adopté définitivement par le Conseil communal de Grez-Doiceau du 29/12/2009 (entrée en vigueur le 27/04/2010), et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité</p>	
Application des articles 419 et 422 du GRU	Néant
Permis d'urbanisation	DE DUVE - SODEVI TERLEC – Réf. : 97.FL.23 – Date de délivrance : 01/12/1967 – Lot n° 5
Périmètres du site	Site à réaménager : néant Périmètre de remembrement urbain : néant Revitalisation urbaine : néant Rénovation urbaine : néant
Guide communal d'urbanisme	Règlement concernant la protection des arbres et des espaces verts du 16/12/2014
Situation urbanistique après 01/01/1977	<ul style="list-style-type: none"> • Permis d'urbanisme : néant • Déclaration urbanistique : PU/2006/5280 relatif à l'obturation de 3 portes de garage délivré le 29/08/2006 – Demandeur : Monsieur Henri DEMARET • Division : néant • Certificat d'urbanisme n° 2 : néant • Infraction urbanistique : néant • Insalubrité logement : néant
Inventaire régional du patrimoine (ex-Inventaire du patrimoine culturel immobilier)	Néant
Bien pastillé	Néant
Carte archéologique (CoPAT, art. 13)	Néant
Liste de sauvegarde (CoPAT, art. 15)	Néant
Bien classé (CoPAT, art. 16)	Néant
Zone de protection autour d'un bien classé ou inscrit dans la zone de sauvegarde (CoPAT, art. 21)	Néant
Arbres/haies remarquables	Néant
Périmètre des zones vulnérables	Risque d'accident majeur : néant



(art. D.IV.57.2° à 4°)	Zone inondable : néant Axe de ruissellement : néant Risque éboulement versant : néant Cavité souterraine d'intérêt scientifique : néant Contrainte géotechnique majeure / Zone humide d'intérêt biologique : néant
Plan relatif à l'habitat permanent	Néant
Statut de la voirie	Communal Chemin n° 22
Équipement de la voirie	Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux
Servitude en sous-sol	Aucune conduite souterraine
Egout : zone PASH	Régime d'assainissement collectif
Egout équipement	Voirie égouttable
Egout : autorisation	Néant
Natura 2000	Néant
Permis d'environnement / Permis unique	Néant
Banque de données gestion de sols (CoDT, art. D.IV.97-8°)	Néant
Alignement obligatoire	Plan d'alignement approuvé par AM en date du 21/12/1995
Emprise	Néant
Expropriation prévue	Néant
Droit de préemption	Néant

Remarques

- En ce qui concerne les constructions érigées sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
- Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu dès lors de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SEDILEC, ORES, SWDE, ...)

A Grez-Doiceau, le 11/12/2023.

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE